

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 9 septembre 2025 à 19 h 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse : Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment un quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée sur YouTube@sainthonoredetemiscouata.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 19 août 2025 ;
4. Comptes du mois d'août 2025 ;
5. Bilan et rapport trimestriel au 30 juin 2025 ;
6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
 - Andrée Dubé :**
 - MRC de Témiscouata
 - CADL
 - Claudia Beaulieu :**
 - RIDT
7. Remerciements au comité de la CADL pour sa contribution financière au Parc « Sommet des générations » ;
8. Adoption du règlement no 406 : ayant pour objet d'abroger le Règlement numéro 336 « décrétant un Programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle dans des secteurs déjà construits et déterminés dans le présent Règlement ;
9. Nouvelle demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de la nouvelle caserne incendie et autorisation de signataires dans le cadre du programme PRACIM - Projet de la future caserne ;
- ~~10. Demande d'aide financière et autorisation de signataires dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (FAIJ) ;~~
11. Participation financière aux cours de Gym Cerveau de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
12. Motion de félicitations aux pompiers médaillés, au nouveau pompier et au récipiendaire du trophée Emmanuel Leblond ;
13. Cession d'un terrain de la Municipalité no de lot 6 350 708 à Monsieur Bernard Côté ;
14. Motion de félicitations à l'équipe de Baseball Braves Cabano Enersco 11UB et aux deux joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
15. Adoption de la mise à jour de la politique d'égalité hommes et femmes ;
16. Participation financière - Association du cancer de l'Est-du-Québec ;
17. Affaires diverses ;
18. Période de questions ;
19. Fermeture de l'assemblée.

25-09150 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

25-09151 Adoption du procès-verbal du 19 août 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal du mardi 19 août 2025 a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025 est adopté tel que rédigé.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

25-09152 Comptes du mois d'août 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes d'août 2025 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 4 septembre dernier et qu'elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 31 août 2025 :	117 527.47\$
Comptes payés d'avance :	79 872.99\$
TOTAL :	197 400.46\$

EN CONSÉQUENCE :

Que la liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-09153 Rapport trimestriel au 30 juin 2025

Le rapport trimestriel au 30 juin 2025 est lu par Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière.

25-09154 Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé :

- MRC de Témiscouata
- CADL

Claudia Beaulieu :

- RIDT

25-09155 Remerciements au comité de la CADL pour la contribution au Parc « Sommet des Générations »

La CADL a contribué pour un montant de 1500\$ pour le Parc « Sommet des Générations ».

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie et félicite la CADL pour ce geste généreux envers notre communauté.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

25-09156 Adoption du règlement no 406 : ayant pour objet d'abroger le Règlement numéro 336 « décrétant un Programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle dans des secteurs déjà construits et déterminés dans le présent Règlement.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Claudia Beaulieu, conseillère au siège no 1, le 19 août 2025;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été donné aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adopte le règlement no 406 sur l'abrogation du Règlement 336 tel que présenté.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

Le conseiller Richard B. Dubé au siège no 4 déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce point. Il se retire de la discussion et du vote sur ce point.

25-09157 Nouvelle demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de la nouvelle caserne incendie et autorisation de signataires dans le cadre du programme PRACIM - Projet de la future caserne

ATTENDU QUE la caserne actuelle ne répond pas aux normes et qu'elle est désuète ;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'une caserne sur notre territoire ;

ATTENDU QUE notre caserne dessert 2 municipalités et vient en entraide dans les Municipalités voisines ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire, une nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit rassembler les fonds nécessaires à la construction du nouveau bâtiment et l'aménagement du terrain ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) couvre en grande partie les coûts de construction selon le guide des dépenses admissibles.

EN CONSÉQUENCE :

- Le conseil municipal autorise le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière ;
- La Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

- La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;
- La Municipalité autorise Jonathan Bérubé et/ou Josée Chouinard à devenir les signataires pour ce projet ;
- La Municipalité peut aller de l'avant dans sa demande de subvention.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

25-09158 **Participation financière aux cours de Gym Cerveau de Saint-Honoré-de-Témiscouata**

ATTENDU QUE Gym Cerveau ne reçoit plus de subvention du Centre des Services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs et de l'ABC du Portage ;

ATTENDU QUE les ateliers de Gym Cerveau contribuent à briser l'isolement, prévenir les maladies, stimuler les neurones, créer un réseau social, échanger sur différents sujets personnels et d'actualité, activer notre cerveau, éloigner les sujets négatifs, rire et partager et découvrir de nouveaux apprentissages ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata verse une contribution de 100 \$ par participant, pour un total de 1 000 \$, à la Fondation Héritage 2000 en lien avec les cours *Gym Cerveau* pour le secteur de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-09159 **Motion de félicitations aux pompiers médaillés, au nouveau pompier et au récipiendaire du trophée Emmanuel Leblond**

Les 29 et 30 août dernier se tenait à Packington le 51^e tournoi des pompiers de l'Association des pompiers de l'Est-du-Québec.

La Brigade de Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Pierre-de-Lamy nous a bien représentés, ils ont entre autres souligné les années de services des pompiers suivants :

- Sylvain Ouellet: 30 ans;
- Éric Bérubé: 20 ans;
- Vincent Gagnon-Campeau: 10 ans
- Lindsay Roy : 10 ans

Nous avons également accueilli un nouveau pompier, Marc-André Thibault, bienvenue dans l'équipe.

Notre Brigade s'est également distinguée en remportant deux trophées;

- Trophée meilleure vendeuse - 3e position: Duchesse du service incendie Saint-Honoré-de-Témiscouata/Saint-Pierre-de-Lamy, Éliane Ouellet : 9 300\$.
- Trophée Emmanuel Leblond - Formation -Prévention-Fraternité - Service incendie de Saint-Honoré-de-Témiscouata/Saint-Pierre-de-Lamy.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tient à féliciter Éliane pour son implication et son excellent travail.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tient aussi à remercier et féliciter tous ces pompiers qui se dévouent pour nos municipalités, la tâche n'est pas toujours facile avec les nombreuses heures de formation, mais vous y arrivez haut la main !

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

25-09160 Cession d'un terrain de la Municipalité no de lot 6 350 708 à Monsieur Bernard Coté

ATTENDU QUE le terrain portant le numéro de lot 6 350 708 sera cédé à Monsieur Bernard Coté ;

ATTENDU QUE Monsieur Côté a accepté de payer les frais de notaire pour acquérir le terrain ;

ATTENDU QUE le cédant déclare que l'immeuble n'est pas objet d'une servitude, à exemption des servitudes usuelles d'utilité publique ;

EN CONSÉQUENCE:

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata cède le terrain portant le numéro de lot 6 350 708, la superficie approximative du terrain est de 3 014.5 mètres carrés, pour une somme de 100 \$ dollar, à Bernard Côté.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, est mandatée pour signer le contrat de cession, pour et au nom de la Municipalité.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-09161 Motion de félicitations à l'équipe de Baseball Braves Cabano Enersco 11UB et aux deux joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Le 7 septembre dernier, les Braves Cabano Enersco 11UB ont remporté la médaille d'or des Supers-Régionaux à Val-Bélair. Il s'agit d'une première victoire en finale dans l'histoire du baseball mineur du Témiscouata. Deux joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata, Théo Normandeau et Arnaud Boucher, ont contribué de façon remarquable au succès de l'équipe.

Précédemment, l'équipe avait remporté le championnat régional à La Pocatière en août dernier.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite les Braves Cabano Enersco 11UB ainsi que Théo Normandeau et Arnaud Boucher pour leur succès.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

25-09162 Adoption de la mise à jour de la politique d'égalité hommes et femmes

Le contexte de la mise à jour de la politique d'égalité en 2025 :

ATTENDU QUE Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata à adopté en juillet 2012 la politique d'égalité des femmes, des personnes opprimées sur la base du genre et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie ;

ATTENDU QUE le travail effectué par la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent pour produire l'état des lieux en cyberviolences nous a permis de constater que nous avons besoin de nos dirigeants politiques comme acteur·ice·s de changement. Tout d'abord en étant des modèles positifs de nétiquette dans leurs interactions et dans leurs utilisations des différentes technologies, et ensuite comme allié.e.s dans la mise en place d'outils de sensibilisation à grande échelle, de protocoles administratifs exempt de violences genrées, d'adaptation du cadre législatif entourant les cyberviolences, etc.

ATTENDU QU'une piste d'action régionale retenue à la suite de la publication de l'état des lieux, toujours avec le soutien des partenaires de l'Entente relative à l'égalité entre les femmes et les hommes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026, est celle de l'actualisation des politiques d'égalité des genres dans les municipalités pour y inclure une section sur les cyberviolences.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité s'engage à :

- Sensibiliser les partenaires et la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté.
- S'assurer que les interactions des élu.e.s et des employé.e.s de la municipalité, en ligne et hors ligne, soient exempts de comportements violents et soient un modèle à suivre par les citoyen.ne.s.
- Mettre en place des outils pour contrer les cyberviolences (ex. : mise en place d'une nétiquette sur le site web et les réseaux sociaux de la municipalité).
- Dénoncer les cyberviolences sous toutes leurs formes.
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adopte la mise-à-jour de la politique d'égalité 2025 tel que présenté par la table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent

Proposé par : **Andrée Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-09163 Participation financière - Association du cancer de l'Est-du-Québec

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de décès au Québec ;

ATTENDU QUE près d'une personne sur deux sera frappée par un diagnostic de cancer au cours de sa vie ;

ATTENDU QUE c'est plus de 3 000 nouvelles personnes qui reçoivent un diagnostic sur notre territoire couvrant le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Iles de la Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata Municipalité accepte de verser une somme de 400\$ à L'Association du Cancer de l'Est-du-Québec.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

25-09164 Période de questions

À 20 h 12, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 h 31, sur la proposition de Claudia Beaulieu, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière